

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 281 rendant exécutoire la délibération n° 38/6° L du 22 février 1964

n° 281

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 01/04/1964

Date de publication
25 février 1964

Date du numéro
1 avril 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 38/6° L. du 22 février 1964 de l'Assemblée Territoriale portant fixation des montants maxima des Fonds Spéciaux du Port de Commerce de Djibouti.